



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de
la commune de Vernier

du 22 janvier 1997

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Vernier du 22 octobre 1996;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des
bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est donné le nom de:

CV. 615522 Chemin de l'Emeraude

Au chemin sans issue, partant du chemin de Morglas et desservant la
zone industrielle de Mouille-Galland.

Ainsi dénommé pour rappeler l'aéroplane construit par quelques
passionnés d'aviation du lieu. Cet appareil, baptisé l'Emeraude, effectua
son premier vol, en 1955, sur la piste de l'aéroport de Cointrin.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} mai 19⁹7

Communiqué à :

| | |
|------------|-------|
| Intérieur | 3 ex. |
| Finances | 1 ex. |
| Police | 2 ex. |
| Travaux | 3 ex. |
| Serv. L.G. | 2 ex. |
| OCP | 1 ex. |



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: